

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 mars 2023 à 21h

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes (pour cause de COVID-19), sous la présidence du Maire Thierry LASCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers votants : 10

<i>Nom du Conseiller</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Représenté(e)</i>	<i>Excusé(e)</i>	<i>Représenté(e) par</i>
AZZOLA C.	X			
DELMARES M.	X			
GADEYNE C.		X		C. AZZOLA
GENSOU L.	X			
HERBADJI M.	X			
LAVILLE P.	X			
MASSE M.		X		M. DELMARES
RIGOLE C.	X			
SIMON LOUBRIAT C.		X		C. RIGOLE

Céline RIGOLE a été élue secrétaire.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

23.03.17-01 : Vote du compte de gestion 2022.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

23.03.17-02 : Vote du compte administratif 2022.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi

Fonctionnement :

Recettes 2022 :	+ 282 893.99 €
Dépenses 2022 :	<u>- 177 159.33 €</u>
Résultat 2022 :	+ 105 734.66 €
Résultat reporté de 2021:	+ 176 705.94 €

Résultat de clôture fonctionnement 2022 : + 282 440.60 €

Investissement :

Recettes 2022 :	+ 64 954.13 €
Dépenses 2022 :	<u>- 190 342.70 €</u>
Résultat 2022 :	- 125 388.57 €
Résultat reporté de 2021:	- 24 395.68 €

Résultat (avec report) 2022 : - 149 784.25 €

Restes à réaliser en 2022 : + 43 517.54 €

(Recettes RAR 43 967.54 € - Dépenses RAR 450.00 €)

Résultat de clôture investissement 2022 : - 106 266.71 €

Le Maire se retire, et Philippe LAVILLE, le doyen de l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2022 du Budget Principal Commune.

23.03.17-03 : Lotissement : convention agence pour vente des terrains.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'un agent immobilier indépendant affilié au réseau IAD France propose d'essayer de vendre les 4 lots restants au Lotissement de Louyre.

Cette prestation s'effectuera selon les modalités définies dans la convention.

Le prix de vente net vendeur est de 15,33 € ttc /m² plus un forfait de 2 000 € par lot qui correspond au coût de la convention et sera à charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire présente la convention dont le coût est de 2 000 € par lot, cette somme sera versée à l'agence immobilière à la concrétisation de chaque vente de lot, à la signature de l'acte authentique.

La convention est d'une durée de 15 mois, sans exclusivité.

Il précise que la vente se réalisera via un acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire a signer la convention pour la vente des 4 lots du Lotissement de La Louyre, avec Monsieur Julien CAROLO de IAD France.

23.03.17-04 : Modification des statuts de l'ATD24.

Le Conseil municipal, faute d'informations précises concernant les modifications des statuts, demande le report de cette délibération au prochain conseil municipal.

Questions diverses :

- 4^{ème} édition du Budget Participatif : à réfléchir pour des projets municipaux ;
- Micro Folie à Ste Foy : du 29 mars au 5 avril sur le thème des vitraux ;
- Inauguration des vitraux refaits le samedi 1^{er} avril à 16h à l'église ;
- Brûlage des déchets verts : interdits du 1^{er} mars 30 septembre, inciter le broyage ;
- Commune cherche un porte drapeau pour les cérémonies officielles ;
- Château de Longas : quelles suites pour infractions urbanisme ?
- Idée d'installer une pompe pour récupérer l'eau de pluie et arroser les massifs.

Fin de la réunion : 22h30